



Séparation concubin indivision prêt impayé surendettement

Par **touffu**, le **07/05/2015** à **22:58**

Bonjour,rrnrEn concubinage, 2 jeunes enfants, nous avons acheté une maison en indivision 50/50. Séparés, mon ex concubin resté dans la maison ne paie plus le prêt et a posé un dossier de surendettement (plus de travail et a refait un enfant.....). Je travaille mais élève les deux enfants et suis en location.rnQue dois je faire ? Le dossier de surendettement de mon ex précise qu'il a deux ans pour vendre la maison. Je ne suis pas concernée par ce plan, personne ne m'a contacté. Dois je retourner dans la maison la racheter et payer le prêt pour ne pas être en sur endettement moi même ? La maison vaut moins chère que le prêt restant à payer. Quelle alternative ? Si je retourne dans la maison, je serai obligée de payer le prêt ce qui sera financièrement possible mais la maison n'est pas du tout en état et je n'aurai pas d'argent pour les travaux et la maintenir habitable.....Si je reste en location, la banque va me demander de payer le prêt....pas possible et surendettement Je n'ai personne pour m'aider.rnrnMerci d'avance de vos éclaircissements.

Par **Tisuisse**, le **09/05/2015** à **13:28**

Bonjour,rrnrCe que vous devez faire ? prendre un avocat pour défendre vos droits et ceux de vos enfants.rnrnOn ne le dira jamais assez : la situation du concubinage (union libre) est peut-être non contraignante par rapport au mariage ou au PACS mais elle n'apporte aucun droit en dehors de ceux qui existent pour les gens qui sont considérés comme tiers l'un vis à vis de l'autre et selon le principe simple : rnles concubins ignorent la loi, la loi les ignore.

Par **touffu**, le **09/05/2015 à 18:22**

Bonjour, rnDéjà prendre un avocat....le payer....mais il n'y a pas de conflit avec mon ex conjoint. Il logeait dans la maison et payait le prêt puis s'est retrouvé en surendettement et ne paie plus. Je lui ai demandé de quitter la maison pour me loger dedans et pouvoir continuer à payer le prêt et racheter sa part. Il va partir. Je n'ai pas le choix en fait autrement la banque va se retourner contre moi pour le paiement. Y aurait-il une autre solution que ne j'aurais pas pensé ? Juridiquement son surendettement m'entraîne t'il aussi en surendettement ? Pourquoi mon ex conjoint a t'il un délai de deux ans pour vendre la maison ? Pourquoi personne ne me contacte par rapport au surendettement de mon ex conjoint alors qu'un bien se trouve en indivision ?

Par **cocotte1003**, le **09/05/2015 à 19:18**

Bonjour, vous allez être appelée pour payer le crédit et les impayés du crédit, si vous ne le faites pas, la maison pourra alors être saisie. Le reste de la situation de votre concubin ne vous concerne en rien et vous ne serez pas officiellement avisée. La vente d'une maison ne peut pas se faire en un jour d'autant qu'il faudra qu'il se reloger. Tâchez de vendre au plus vite cela vous évitera à tous les deux d'aggraver vos situations, cordialement

Par **touffu**, le **10/05/2015 à 10:00**

Bonjour, la maison est invendable et dans tous les cas le prix de la vente ne rembourserait pas le prêt, vu la baisse de l'immobilier sur la région, son emplacement et la dégradation de la maison. Je propose de retourner dedans car je ne peux payer un loyer et le prêt.rnMais si je ne la rachète pas, peut on m'obliger à payer la totalité du prêt en étant propriétaire à 50 % ? Et pourquoi cette clause notée sur le dossier de surendettement de mon ex concubin déjà de ne plus payer le prêt et un délai de deux ans pour vendre....moi aussi si je me mets en surendettement le prêt est bloqué deux ans ? Merci à tous pour votre aide